N°24
HIVER 2026-2027

Énergies des territoires

Le dossier

Ressource en eau : partager et gérer *pour demain*



© EDF / PIERRE SOISSONS

CE PDF EST INTERACTIF ! CLIQUEZ SUR LES RUBRIQUES OU SUR LES ONGLETS POUR ACCÉDER À LA PARTIE QUE VOUS SOUHAITEZ CONSULTER.

Éditorial

Par Emmanuelle Verger, Directrice exécutive groupe EDF en charge des activités hydrauliques

L'actu des territoires

Toute l'actualité de la vie des collectivités

*Point de **vue***

Marie-France Mazaud Wittmann, maire de Peyrat-le-Château (lac de Vassivière)



© EMMANUELLE TROMPILLE

***Grand** angle*



© HERVÉ PIRAUD

EPR2 de Penly : un chantier colossal en prise avec le territoire

PHOTO À LA UNE *Retenue supérieure de la STEP de Montézic (12). © EDF / Pierre Soissons*

Énergies des territoires par EDF - n° 24 - Hiver 2026-2027 - Directeur de la publication : Jean-Noël Guillot - Direction de la rédaction : Fabienne Miermont, Mathieu Monot, Muriel Weiss. Ont participé à ce numéro : Laurent Bailbé, Alexandra Bataille, Emmanuelle Beaulieu, Héloise Bicheux, Alix Bobard, Jill Born, Émilie Chardonnet, Isabelle Maille-Ferrières, Antoine Molinier, Christine Nunez, Sandra Roux, Sonia Teullé, Alexandre Vera. Conception, rédaction, réalisation : www.edites.fr - Contact magazine : EDF - Direction des territoires et de l'action régionale - 20, place de La Défense - 92050 Paris La Défense Cedex - France - EDF S.A. - Capital de 2 084 365 041 euros - 552 081 317 RCS Paris - www.edf.fr - ISSN n° 2823-6343. Pour toute question relative à vos données personnelles : donneesperso.acteurduterritoire@edf.fr

Mix énergétique 2025

Répartition par sources d'énergie de l'électricité fournie par EDF en France : nucléaire (89,1 %), hydraulique (10,2 %), cycle combiné gaz et cogénération (0,6 %), fioul (0,05 %), charbon (0,05 %).

Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Retrouvez-nous sur
www.edf.fr/collectivites

L'HYDROÉLECTRICITÉ PLUS QUE JAMAIS AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'année 2026 marque le retour de l'hydroélectricité au premier plan, en France comme en Europe. La loi du 29 juin 2026, adoptée par une large majorité, met fin à onze années de contentieux avec la Commission européenne, et ouvre la voie à une relance des investissements dans la production hydroélectrique.

Les épisodes répétés de sécheresse et de canicule ont également démontré la résilience que peut apporter cette énergie. Grâce aux barrages, l'eau est stockée pour produire de l'électricité lorsque le système en a besoin, tout en assurant au maximum des usages essentiels pour les territoires : alimentation en eau potable, soutien d'étiage, préservation des milieux aquatiques, irrigation et appui aux services de lutte contre les incendies. Partout où cela a été possible, EDF a accompagné les territoires avec professionnalisme et anticipation, qu'il s'agisse de la Durance, du Sud-Ouest, de la Vienne ou de la Creuse. C'est un atout majeur pour la France de pouvoir s'appuyer sur son entreprise publique pour gérer ces infrastructures stratégiques et souveraines.

La transition énergétique exige désormais de développer des capacités de stockage électrique à la hauteur de l'essor des énergies renouvelables. Dans ce contexte, les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) occupent une place centrale. Véritables batteries hydrauliques à grande échelle, elles constituent aujourd'hui la principale technologie de stockage d'électricité mature et performante. Leur réactivité contribue à compenser les variations de production, à garantir l'équilibre du réseau, et à renforcer la sécurité d'approvisionnement du pays.

La dynamique engagée par la loi du 29 juin offre ainsi de nouvelles perspectives pour accélérer le développement d'infrastructures indispensables à la réussite de la transition énergétique et à la souveraineté énergétique française.

Cette ambition repose toutefois sur une condition essentielle : l'ancrage territorial des projets. Les réalisations les plus solides sont celles qui se construisent dans le dialogue, avec écoute, transparence et partage d'information. C'est l'esprit qui guide notre démarche à Montézic, en Aveyron, où des travaux de reconnaissance vont être engagés afin d'étudier le renforcement des capacités de stockage et de production de la STEP existante. La concertation volontaire lancée en septembre s'inscrit dans la continuité du dialogue engagé depuis 2023 avec les acteurs du territoire, et traduit notre volonté d'associer pleinement habitants, élus, associations et partenaires à la réflexion sur l'avenir de l'hydroélectricité.


© CHRISTOPHE MEIREIS / ABACAPRESS

Emmanuelle Verger
Directrice exécutive groupe EDF en charge des activités hydrauliques

« Les réalisations les plus solides sont celles qui se construisent dans le dialogue, avec écoute, transparence et partage d'information. »

ÉCRAN PRÉCÉDENT
ÉCRAN SUIVANT

AU CŒUR DE NOS RÉGIONS

Bretagne



© FRANÇOIS VAN MALLEGHEM

UNE DÉCARBONATION QUI A LE VENT EN POUPE !

Créer une filière dédiée à la décarbonation nautique et maritime dans le golfe du Morbihan : voilà l'idée qui anime, depuis cet été, trois intercommunalités du département (GMVA, AQTA et Arc Sud). Elles comptent une quinzaine d'entreprises liées au nautisme, et emploient près de 200 personnes. La filière compte trois ans pour coller à un marché prometteur, car l'objectif est d'électrifier tous les bateaux de transport de passagers du golfe. Symboliquement, les représentants de la filière ont embarqué à bord du *Pass'Avel* en juin dernier, un tout nouveau navire à voile « made in Morbihan », qui relie Port-Navalo et Locmariaquer. Moteurs électriques pour les manœuvres au port, et uniquement le bruit du vent une fois en mer.

Bourgogne Franche-Comté

BÂTIMENT CONNECTÉ : MOINS CONSOMMER, MIEUX ANTICIPER

Réduire les consommations d'un bâtiment, anticiper ses pannes et mieux utiliser ses espaces : c'est l'objectif de la région Bourgogne-Franche-Comté qui fait de son siège — l'immeuble Viotte à Besançon — un démonstrateur de bâtiment connecté. Après la création d'une maquette numérique, 225 capteurs ont été installés pour mesurer notamment la température et l'occupation des locaux.
Une plateforme centralise ces données pour détecter les dérives énergétiques et prévoir les interventions avant qu'un équipement ne tombe en panne. Prévu pour une mise en service en fin d'année, ce dispositif doit démontrer qu'un bâtiment existant peut gagner en efficacité grâce au numérique. Une démarche destinée à être reproduite sur d'autres sites de la région.



© DAVID CESBRON / RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Occitanie



© JEAN-MARIE ADDEI

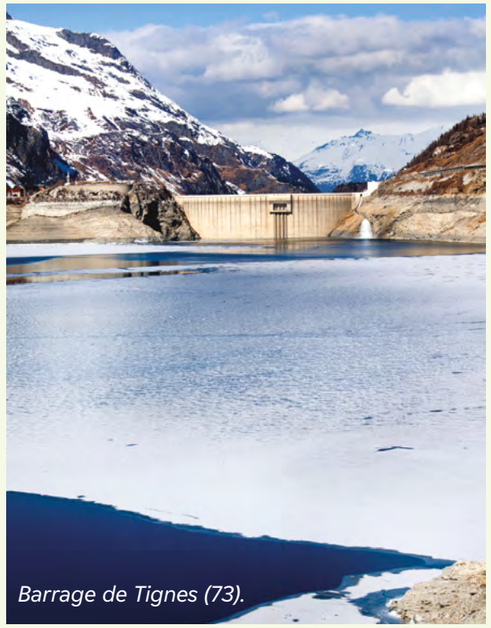
L'OCCITANIE, 80 ANS D'ÉLECTRICITÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE

Aux Espaces EDF Bazacle à Toulouse, une exposition immersive retrace 80 ans d'histoire de l'électricité en Occitanie.
Des barrages pyrénéens à la centrale de Golfech, en passant par l'électrification des campagnes et les nouveaux usages du quotidien, le parcours met en lumière le rôle de l'électricité dans le développement du territoire. Ancrée dans l'histoire du Bazacle, lieu emblématique de l'énergie sur la Garonne, l'exposition valorise les savoir-faire, les métiers et la diversité du mix énergétique régional. Elle ouvre également une perspective sur l'avenir et l'électrification croissante des usages au service de la transition énergétique.
Exposition gratuite à partir du 24 octobre.

Auvergne-Rhône-Alpes

ALPES 2030 : LA FORCE DE L'EAU AU SERVICE DES TERRITOIRES

Partenaire fondateur des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver Alpes 2030, le groupe EDF met son expertise au service des territoires de montagne, pour faire de cet événement un accélérateur de l'électrification. Présent depuis des décennies dans les Alpes grâce à ses aménagements hydrauliques, le Groupe s'appuie sur la force de ses barrages et de ses savoir-faire pour accompagner les collectivités vers une énergie bas carbone, compétitive et souveraine. Mobilités électriques, performance énergétique des infrastructures, gestion de l'eau et innovations hydroélectriques constituent les piliers de cet engagement. L'ambition est de faire de ces Jeux olympiques et paralympiques d'hiver un accélérateur de la transition énergétique des territoires de montagne.



Barrage de Tignes (73).

© PHILIPPE ERANIAN / TOMA

ÉCRAN PRÉCÉDENT
ÉCRAN SUIVANT

Transport

TER : changer le moteur, garder le train

Décarboner le rail ne veut plus dire obligatoirement « électrifier la voie ». Entre Nîmes et Vauvert, depuis août dernier, la région Occitanie expérimente une rame de TER dont la motorisation a été convertie aux batteries. Avec plus de 80 kilomètres d'autonomie annoncée et la récupération d'énergie au freinage, ce TER peut emprunter des voies non électrifiées sans recourir au diesel. L'enjeu est double : prolonger la vie du matériel existant tout en réduisant l'usage des énergies fossiles. Les essais doivent préciser où cette option est pertinente, selon les distances, les possibilités de recharge et les contraintes d'exploitation. Une transition qui mise sur la transformation plutôt que le remplacement.



© CORINNE ROZOTTE

225 millions de m³

C'est le volume d'eau mis à disposition dans cinq barrages EDF du Verdon pour les Bouches-du-Rhône et le Var, entre le 1er juillet et le 30 septembre.
(Source : EDF Hydro)

RSE

L'accélération de la décarbonation des PME

Décarboner, préserver la biodiversité, améliorer les conditions de travail : la responsabilité sociétale des entreprises se joue sur plusieurs fronts.
Pour sa troisième édition qui s'est tenue le 30 septembre à La Rochelle, le salon Résolution proposait de les aborder ensemble. Un tournant majeur se confirme : la transition écologique et sociétale s'impose comme un levier de la performance économique. Devant 300 décideurs, les débats ont acté l'accélération de la décarbonation des PME et l'essor de la finance à impact.

LE PODCAST

COMPRENDRE ET SUIVRE L'ÉVOLUTION DES ZIBAC

Dans ce podcast de Futura Sciences, écoutez les explications de Simon Deltombe, coordonnateur de ZIBaC à l'ADEME, sur les ambitions du programme zones industrielles bas carbone, qui aide l'industrie à se décarboner.





© YANNICK LE GAL / EDF

Hydroélectricité

La Rance, un barrage unique en son genre

Il y a 60 ans, naissait l'usine marémotrice de la Rance. Grâce aux plus grandes marées d'Europe, EDF produit ici une énergie hydroélectrique 100 % renouvelable, qui représente 10 % de l'électricité produite en Bretagne. Cette activité mobilise un savoir-faire unique grâce à l'expertise des « marins » de l'hydraulique. Au-delà de la production d'électricité, ce sont plus de 15 000 bateaux qui empruntent chaque année l'écluse du barrage de la Rance.
Dans le documentaire *Barrage de la Rance : le défi des marées*, vous entrerez dans les arcanes de cette usine hors norme, et découvrirez toute l'histoire de cet édifice dont la construction relève de la prouesse technique.

ÉCRAN PRÉCÉDENT
ÉCRAN SUIVANT

125 000

logements du parc locatif privé ne seront plus considérés comme des passoires thermiques en 2027, à la suite du décret qui modifie le calcul du diagnostic de performance énergétique pour les logements.

Mobilité

Vélis : une mobilité poids plume

En septembre, durant deux jours, Rennes était la vitrine des Vélis (véhicules électriques intermédiaires) durant le 4e salon national de ces engins électriques. Ils pèsent moins de 600 kilos, comptent deux, trois ou quatre roues, et fonctionnent à l'électricité et / ou à la force des pédales. Vélo-cargo, tricycle protégé, mini-voiture… leur forme varie mais leur vocation reste la même : alléger la mobilité de proximité.

Pour les villes, ce sont des solutions concrètes : transporter du matériel, assurer les déplacements des agents communaux, entretenir les espaces verts ou faire découvrir le territoire. Rennes (35) les a testés dans son service des parcs et jardins, et dans le Pays de l'Aigle (61), où dix Vélis ont été expérimentés pour des trajets professionnels et personnels. La mobilité légère gagne du terrain dans et hors des conurbations.



© MIDIPILE

Webscanner

STOCKER DE L'ÉNERGIE DANS LES ROCHES : LE PARI PORTUGAIS

EN SAVOIR PLUS

Et si les roches devenaient des batteries ? Au Portugal, des chercheurs relancent les études sur le stockage d'air comprimé dans des roches poreuses.
Le principe : on utiliserait l'électricité éolienne ou solaire excédentaire pour alimenter des compresseurs qui comprimeraient l'air, avant son injection par un puits dans une couche de roche poreuse profonde. Cet air resterait stocké sous pression jusqu'au moment où l'on a besoin d'électricité. Ensuite, à la demande, l'air remonterait vers la surface et se détendrait pour entraîner une turbine reliée à un générateur. Ce procédé, encore à l'état de projet, permettrait de conserver l'énergie sur de longues durées, et pourrait produire de l'électricité instantanément.



© NIMOS DESIGN

DES PYLÔNES ÉLECTRIQUES NOUVELLE GÉNÉRATION !

Un pylône qui allie concertation, biodiversité et sécurité : c'est le parti pris de NIMOS Design, lauréate du concours « Pylône 2025 » de RTE. L'agence propose des supports dont les lignes favorisent une meilleure intégration dans les territoires traversés.Les matériaux eux-mêmes participent à cette recherche d'intégration.
Là où le pylône traditionnel repose sur un assemblage métallique en treillis, le nouveau modèle associe une partie basse en béton qui peut être coloré dans la masse, à une tête en acier recyclé à 80 %. Le concepteur annonce un bilan carbone inférieur de 50 % à celui des pylônes classiques. Quatre prototypes sont testés à Jonage, près de Lyon, avant un premier chantier envisagé en 2028.

EN SAVOIR PLUS

ÉCRAN PRÉCÉDENT · ÉCRAN SUIVANT

ÉCRAN PRÉCÉDENT

Logements

HLM : une transition énergétique pragmatique

Sur plus de cinq millions de logements sociaux, la moitié est chauffée au gaz, ce qui oblige les bailleurs sociaux à répondre à un double défi : décarboner sans alourdir la facture des locataires.
Lors du congrès HLM de septembre, ils ont plaidé pour une approche pragmatique de la décarbonation. Entre l'isolation, les pompes à chaleur, les réseaux de chaleur, le pilotage des consommations, les bailleurs défendent une transition sur mesure qui adapte les solutions à chaque bâtiment, au cas par cas, pour conjuguer sobriété, confort d'été et maîtrise des coûts.



ZAC Andromède à Toulouse-Blagnac (31).

© JEAN-NOËL DIAS

Éclairage

Éclairage à la demande : la sobriété sans couper le service



© BRUNO CONTY

Pour pallier l'extinction de l'éclairage public la nuit, l'éclairage à la demande offre aux communes un compromis entre économies d'énergie et réponse à un besoin ponctuel. Les applications telles que « J'allume ma rue » ou « J'éclaire ma rue » permettent aux habitants, depuis leur smartphone, de rallumer leur secteur pour quelques minutes, le temps de rentrer chez eux ou de quitter un parking, par exemple. Pour les élus, le dispositif permet de réduire la facture d'électricité et la pollution lumineuse. Pour les habitants, il offre un service appréciable pour la sécurité de chacun, particulièrement en zone rurale peu fréquentée. Plus d'un millier de communes ont déjà adopté ce système.

Chaleur

Les thermes ont de l'énergie à revendre !

À Amélie-les-Bains-Palalda (66), la chaleur naturellement présente dans l'eau thermale devient une ressource énergétique.
En captant la chaleur fatale des thermes, la commune veut créer un réseau de chaleur pour alimenter le chauffage de ses bâtiments publics. À la clé : moins d'énergies fossiles utilisées et une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques. L'opération mobilise des fonds d'aides de l'ADEME et de l'Europe, auxquels s'ajoutent des investisseurs locaux. Une eau qui soigne, une chaleur disponible, le patrimoine thermal devient un atout pour la transition énergétique.



© CHAÎNE THERMALE DU SOLEIL

Diagnostic

Révéler le potentiel d'électrification des territoires

BETER est un outil d'aide à la décision au service des territoires. Il permet aux collectivités d'établir un diagnostic précis de leurs consommations énergétiques, et d'identifier les opportunités d'électrification les plus pertinentes. Développé à partir de données ouvertes et des modèles de la R&D d'EDF, il analyse les usages / consommation d'énergie dans le résidentiel, le tertiaire, l'industrie, la mobilité des habitants et le transport de marchandises. L'outil met en évidence le potentiel de développement de solutions électriques, telles que les pompes à chaleur, l'électrification des procédés industriels ou les véhicules électriques. Grâce à ses cartographies et graphiques, BETER aide les territoires à repérer les zones prioritaires et à orienter leurs investissements pour accompagner l'essor des usages électriques. À tester sur **edf.fr/collectivites/beter**

Collectivités

SPORT, ÉNERGIE, ET TERRITOIRES

En partenariat avec l'Andes, EDF lance *Les Incontournables*, une synthèse de ses guides consacrés aux piscines et aux patinoires. Présenté en éventail sous forme de fiches pratiques (piscines au recto, patinoires au verso), ce nouvel outil donne aux élus locaux les principales conditions pour construire, rénover et gérer leurs équipements. Chiffres clés, exemples inspirants de collectivités et conseils pratiques éclairent les enjeux territoriaux, économiques et environnementaux de leurs projets. Disponible sur demande à **donneesperso.acteursduterritoires@edf.fr**



ÉCRAN SUIVANT

Ressource en eau : partager et gérer pour demain

L'été caniculaire que nous avons subi, la sécheresse, les incendies ont tous un élément en commun : le besoin en eau. Cette ressource vitale devient un élément clé de chaque territoire. *Les lacs de retenue des centrales hydroélectriques font partie de l'équation, dans un contexte juridique qui change le régime des concessions. Cette nouvelle dynamique impacte positivement les ouvrages, les territoires et les emplois locaux.* →



À 1 557 mètres d'altitude, le barrage de Roselend (73) mesure 150 mètres de haut et stocke 187 millions de mètres cubes d'eau sur 320 hectares.

ÉCRAN PRÉCÉDENT
ÉCRAN SUIVANT

« *L'eau est le principal vecteur par lequel le changement climatique affecte les êtres humains et l'environnement*[1] », déclarait le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) en décembre 2020. Cette tension sur la ressource en eau, qui augmente d'année en année, rend encore plus fort le rôle des retenues de barrage. Première source d'électricité renouvelable du pays, les barrages ne servent pourtant pas qu'à produire du kilowatt : ils équilibrent le système électrique national, notamment pour absorber les pics de consommation, et deux tiers des concessions ont des usages multiples, comme le soutien d'étiage des cours d'eau, l'irrigation agricole, l'eau potable et le tourisme.

Dans le Verdon (04), par exemple, les lacs de Sainte-Croix, Castillon ou Esparron accueillent chaque été des milliers de visiteurs pour la baignade et les activités nautiques.

Ces retenues jouent aussi un rôle discret mais précieux en période de sécheresse : elles permettent de relâcher de l'eau pour soutenir le débit des rivières lorsque leur niveau baisse trop. Sur le Lot, jusqu'à 33 millions de mètres cubes peuvent ainsi être libérés entre juillet et octobre, pour préserver les usages à l'aval, l'irrigation en tête. À cela s'ajoute la contribution à la lutte contre les incendies, comme l'a encore illustré cet été le lac de Serre-Ponçon (05), utilisé par les canadairs pour écoper.

La continuité des services rendus aux territoires

C'est précisément cette multiplicité d'usages qui a fini par faire évoluer le débat sur les concessions des installations hydroélectriques, car derrière, se joue aussi celle de la continuité des services rendus aux territoires. Pour chaque barrage, il y a des enjeux de sûreté, de gestion de l'eau, d'équilibre du réseau, mais aussi une connaissance fine des installations et de leur environnement. « *L'hydroélectricité française ne pouvait plus penser son avenir parce qu'elle était coincée dans une relation contentieuse avec la Commission européenne.* » En une phrase, Bruno de Chergé, directeur eau, environnement, RSE et climat à EDF, résume quinze années de flottement. À l'origine, pourtant, le principe est simple : les concessions de barrages sont accordées pour une durée limitée et, à l'échéance, le droit européen impose de les remettre en concurrence.

Face à la pression, Paris a longtemps résisté, tandis que Bruxelles multipliait les procédures.

Après des années de bras de fer, le dossier a finalement trouvé une issue politique. La France a choisi de changer le cadre juridique applicable aux barrages, en promulguant la loi du 29 juin 2026. Désormais, plus de concessions mais un régime d'autorisations délivrées par l'État pour exploiter les ouvrages. Toutefois, EDF devra proposer à la vente aux enchères 6 gigawatts de capacités hydrauliques virtuelles, soit environ un tiers de la capacité totale, sans transfert de propriété ni changement d'exploitant des infrastructures. Le changement de régime rebat aussi les cartes des finances locales. Aujourd'hui, les territoires qui accueillent des barrages perçoivent des redevances liées aux prix de l'électricité ou à la production de l'exploitation, auxquelles s'ajoute une taxe, l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), payée par les exploitants. Pour l'hydraulique, cette taxe est calculée selon la puissance installée, à hauteur de 3,588 euros par kilowatt en 2026. Avec le passage au régime d'autorisation, les redevances disparaissent mais sont remplacées par une IFER spécifique, fixée par la loi à 7,60 euros par kilowatt installé.

Les recettes deviennent ainsi plus prévisibles, car elles ne dépendent plus des résultats de l'exploitation ni des prix de l'électricité, mais uniquement de la puissance des installations.

Une sécurité financière pour les territoires

Afin de pallier une chute des recettes que le nouveau régime pourrait induire pour certaines installations, le Parlement a prévu un filet de sécurité.

Le sénateur Jean-Claude Anglars a défendu, au Sénat, l'amendement n° 47, rédigé par la commission des finances. « *Nous avons obtenu* →


© D.R.

3 questions à

ÉLODIE GALKO /
Directrice générale de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Quels changements voyez-vous apparaître après la réforme des concessions ?
La réforme permet d'investir dans un patrimoine qui joue un rôle énergétique, économique et environnemental, et plus largement dans l'aménagement du territoire. Elle renforce aussi la place de tous les acteurs de bassin. Les EPTB (établissement public territorial de bassin) sont davantage associés à la gouvernance. La gestion d'un ouvrage ne peut, en effet, être dissociée de celle de l'eau à l'échelle du bassin versant.

La réforme peut-elle favoriser une gestion plus intégrée de la ressource en eau ?
Oui, à condition de ne pas considérer l'hydroélectricité sous le seul angle énergétique. Un barrage contribue aussi à l'alimentation en eau potable, au soutien d'étiage, à l'irrigation, à la préservation des milieux et à différentes activités économiques. Le renforcement du rôle des EPTB est donc intéressant : leur accès à une partie des ressources issues de l'hydroélectricité peut donner davantage de moyens à une gouvernance organisée à la bonne échelle. Mais la réforme ne suffira pas à elle seule. Les acteurs locaux doivent construire la gouvernance et le dialogue nécessaires, notamment là où les usages de l'eau sont déjà sous tension.

« La réforme des concessions renforce la place des territoires et des acteurs de bassin. »

Selon vous, quels seront les principaux défis à relever dans les années à venir ?
D'abord, transformer la visibilité retrouvée en investissements réels : modernisation des ouvrages, amélioration de leur performance, adaptation au changement climatique et prise en compte des enjeux environnementaux. Ensuite, gérer les tensions autour de la ressource. Dans un contexte de raréfaction, conserver de l'eau pour produire de l'électricité peut entrer en tension avec d'autres usages : eau potable, agriculture, milieux aquatiques ou activités économiques. Ces arbitrages existent déjà, mais le changement climatique risque de les rendre plus fréquents et sensibles. Il faudra donc raisonner à l'échelle du bassin versant, avec une gouvernance capable d'objectiver les besoins, d'anticiper les crises et d'organiser les arbitrages.

ÉCRAN PRÉCÉDENT
ÉCRAN SUIVANT

un mécanisme de compensation à partir de 2029. Si une collectivité perd des recettes avec la réforme, l'État compensera cette perte progressivement sur trois ans », explique-t-il. L'objectif est ainsi de donner aux collectivités de la visibilité sur leurs recettes, et *« à EDF de retrouver la visibilité nécessaire pour investir dans les barrages. C'est la souveraineté énergétique française qui est en jeu »*, ajoute Jean-Claude Anglars.

Relancer l'investissement dans les vallées

La loi va débloquer les compteurs et permettre de relancer toute une activité économique dans les vallées. EDF prévoit ainsi 4,5 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2035, entre modernisation et nouveaux projets. Dans le nord de l'Aveyron, l'enjeu se lit à ciel ouvert, ou plutôt sous terre. Mise en service en 1982, la centrale de Montézic (12) est creusée dans le granit, à 400 mètres de profondeur. Son chantier avait mobilisé 750 personnes, dont de nombreux habitants de la région. Quarante ans plus tard, Montézic 2 dévoilera, à l'horizon 2035, une seconde STEP de plus de 460 mégawatts, à côté de la centrale existante, pour un investissement d'environ 700 millions d'euros.
Pour Pauline Cestrières, députée et ex-maire de Montézic, l'enjeu dépasse largement la production d'électricité : *« Dans le nord de l'Aveyron, les barrages hydroélectriques sont une industrie indispensable pour le territoire »*, résume-t-elle. Les taxes versées par l'exploitant restent au niveau de la communauté de communes, qui peut en répartir le gain entre les membres. Avec l'IFER, 460 mégawatts de puissance supplémentaire représenteraient près de 3,5 millions d'euros de recettes annuelles.
La nouvelle loi permettra d'accompagner le territoire au niveau de la fiscalité. Pendant plusieurs années, les travaux doivent mobiliser entreprises, salariés et compétences locales, et faire venir des travailleurs qu'il faudra accueillir. Or, dans un territoire rural, la question est d'abord démographique. *« Nous avons une qualité de vie indéniable et du travail, mais nous manquons de personnes. Un chantier comme Montézic 2 va forcément mettre notre territoire en lumière et créer une dynamique économique »*, souligne Pauline Cestrières.



© XAVIER POPY / RÉA

DÉCOUVREZ LE FONCTIONNEMENT D'UNE STEP

Salle des turbines de la centrale de Saut-Mortier (39). L'adjonction d'une turbine-pompe va transformer cet ouvrage existant en une STEP à trois bassins de 84 MW de puissance.

LES MAJORS DE L'HYDROÉLECTRICITÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE
(PUISSANCE INSTALLÉE – CHIFFRES 2026)

France	25,7 GW
Espagne	22,9 GW
Italie	22,1 GW
Suisse	17,6 GW
Suède	16,4 GW
Autriche	12,4 GW

Source : International Hydropower Association.

L'eau et les centrales nucléaires

L'eau est essentielle à la production d'électricité, notamment pour le refroidissement des installations nucléaires. Quand l'eau en amont d'une centrale est déjà à la température de rejet maximale autorisée, la centrale doit adapter sa production, voire s'arrêter. Ce n'est ni un problème de sûreté, ni une limite technologique : c'est une mesure qui vise à préserver la faune et la flore des fleuves.

ÉCRAN PRÉCÉDENT
ÉCRAN SUIVANT

Un élan pour la production

Et Montézic n'est pas un cas isolé. EDF a d'autres projets de construction, comme Tanika, la première STEP marine française établie à La Réunion, qui devrait être mise en service en 2033. Fonctionnant comme une réserve d'énergie naturelle, la STEP puisera de l'eau de mer pour alimenter un réservoir supérieur, et turbinera cette eau à la demande pour soutenir le réseau de l'île. Au Pouget (12), EDF étudie l'optimisation de l'aménagement hydroélectrique existant. Le projet ajouterait 230 mégawatts de puissance, portant le site à 680 mégawatts, et permettrait de tripler le soutien d'étiage sur le Tarn.
En outre, ces nouvelles STEP s'accompagneront d'opérations plus diffuses sur le parc existant. En modernisant des turbines qui ont, pour certaines, près de 80 ans, il est possible de créer une surpuissance de l'installation de 8 % à 12 % de sa capacité, sans grand changement dans l'usine. Selon EDF, plusieurs sites pourraient bénéficier du programme de surpuissance, créant un gain total de plus de 500 mégawatts d'ici à 2030. Pour les territoires concernés, ces travaux représentent autant d'investissements supplémentaires et, avec l'augmentation de la puissance installée, de nouvelles recettes fiscales.

Préparer les compétences de demain

Derrière la modernisation des centrales hydroélectriques, se joue un autre chantier tout aussi stratégique : celui des compétences de celles et ceux qui les feront tourner demain, car les installations sont complexes et demandent un vrai savoir-faire. À Chambéry, le lycée Gaspard-Monge développe un BTS dédié aux systèmes de production, enrichi d'une coloration hydraulique. *« L'alternance permet de faire le lien entre la théorie et la pratique,* explique Philippe Champion directeur du CFA des métiers des énergies. *Avec les équipements qui évoluent, les besoins vont augmenter. Il faut donc préparer dès maintenant les emplois de demain. »*

L'hydroélectricité française débute maintenant un nouveau cycle qui donnera de la visibilité aux territoires, et qui renforcera la souveraineté énergétique nationale. ■

LES SOURCES DU DOSSIER
pour approfondir la lecture

- **La lettre n° 403**
  de la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers
- **Le n° 16 d'Énergies des territoires**
  consacré aux usages de l'eau

Parole d'élue


© ASSEMBLÉE NATIONALE

MARIE-NOËLLE BATTISTEL /
Députée de l'Isère et auteure de la proposition de loi sur les installations hydroélectriques

ÉCOUTEZ LE PODCAST

« Au Parlement, pour la nouvelle loi sur les installations hydroélectriques, nous avons veillé à ce que cela ne change rien pour les collectivités. *Demain, l'État percevra une redevance qui sera calculée sur la production des centrales hydrauliques et le chiffre d'affaires des opérateurs, tandis que les collectivités percevront l'IFER, une taxe sur la puissance installée. Cela permet d'avoir une meilleure visibilité pour les collectivités, et une stabilité de la redevance qui pouvait bouger selon les années. »*

10 minutes suffisent pour démarrer les centrales hydrauliques d'EDF lors des pics de consommation d'électricité, et assurer jusqu'à 24 % de la production en France métropolitaine.

LE DOSSIER DE NOTRE PROCHAIN NUMÉRO *Perspectives territoriales pour les emplois et les compétences*

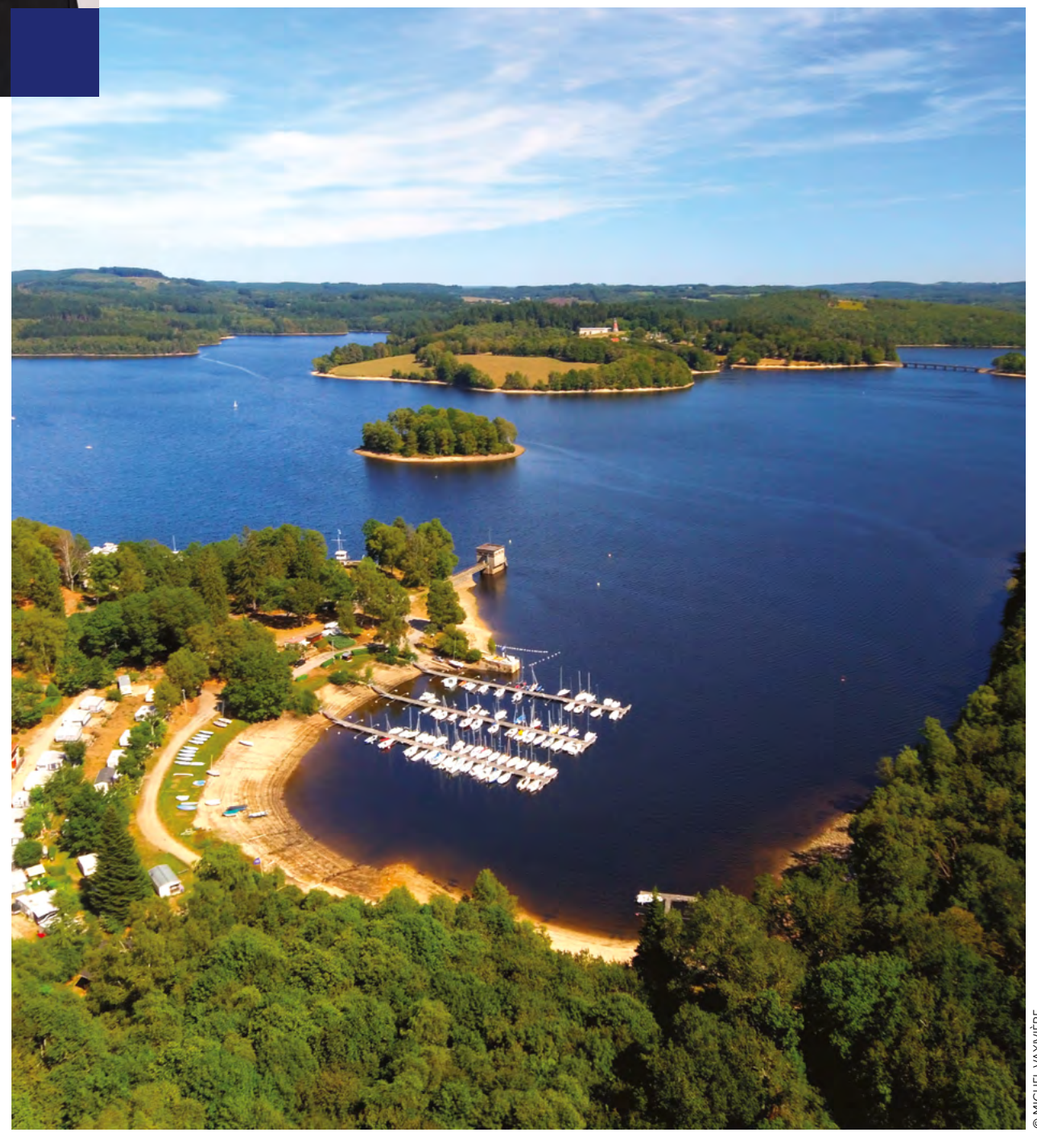
ÉCRAN PRÉCÉDENT
ÉCRAN SUIVANT



© EMMANUELLE TROMPILLE

Marie-France Mazaud Wittmann, *maire de la commune de Peyrat-le-Château (87)*

« La gestion de l'eau doit être pensée collectivement avec une réflexion concrète entre les territoires »



© MICHEL VAXIVIÈRE

VASSIVIÈRE, UN LAC NÉ DE L'ÉNERGIE

Créé au début des années 1950 par un barrage hydroélectrique sur la Maulde, le lac de Vassivière s'étend sur près de 1 000 hectares, entre Creuse et Haute-Vienne. Ses rives boisées lui valent le surnom de « Petit Canada ».

Le lac de Vassivière représente un atout majeur pour notre territoire. L'activité touristique qu'il génère est essentielle à notre économie locale, avec près de 400 emplois autour du lac. Mais le changement climatique nous rappelle que l'eau est une ressource précieuse, dont la disponibilité ne peut plus être considérée comme acquise. Cette année, nous avons été confrontés très concrètement à cette réalité. La canicule nous a obligés à être particulièrement vigilants envers les personnes les plus fragiles.

Nous avons également rencontré des difficultés d'approvisionnement dans nos bacs de rétention, et dû mettre en place différentes mesures pour continuer à alimenter les habitants en eau potable. Nous avons demandé à chacun de réduire sa consommation : habitants, commerçants et acteurs touristiques. Le camping du lac de Vassivière a notamment mis en place une procédure d'urgence pour utiliser l'eau du lac dans les toilettes plutôt que de l'eau potable. De notre côté, nous avons arrêté d'arroser les fleurs de la commune. Ces efforts ont porté leurs fruits, et je tiens à saluer la mobilisation de tous.

En tant que maire, je considère que nous avons une responsabilité importante dans la gestion et le partage de l'eau. Mais nous ne pouvons pas agir seuls. La gestion de l'eau doit être pensée collectivement, à l'échelle du département, voire de l'ensemble du bassin versant. Nous devons maintenant passer à une réflexion concrète sur la répartition de la ressource entre les territoires à l'image de ce que nous avons fait cet été avec nos partenaires locaux : la communauté de communes Portes de Vassivière, le Syndicat du lac et bien sûr l'usine EDF du Mazet..

Nous devons également réfléchir aux usages futurs de l'eau, notamment en agriculture et en élevage. Si la ressource devient plus rare, nous ne pouvons pas développer des activités fortement consommatrices d'eau sans nous interroger sur leur compatibilité avec cette nouvelle réalité. Il faut anticiper plutôt que subir.

Le défi qui nous attend est celui d'un partage durable et solidaire de l'eau. C'est en travaillant ensemble, à l'échelle de tout un bassin versant, que nous pourrons préserver cette ressource indispensable à nos habitants, à nos activités et à nos territoires.

Lisez aussi l'interview de Marie-France Mazaud Wittmann *sur France 3 Nouvelle-Aquitaine*

ÉCRAN PRÉCÉDENT

ÉCRAN SUIVANT

ÉCRAN PRÉCÉDENT









1. Vue globale du chantier de Penly et de la falaise reprofilée, pour permettre la construction des deux réacteurs EPR2.

2. Vue depuis la falaise sur la plateforme gagnée en mer, et du stockage des blocs cubiques rainurés (BCR) qui restent à disposer pour protéger la digue.

3. Sur le front de mer, la production des blocs cubiques rainurés (BCR), lancée en mars 2025, s'est achevée après 14 232 unités. Leur pose se poursuit sur la digue avec plus de 10 000 BCR déjà installés à fin septembre.

4. En haut de falaise, une plateforme de 10 hectares est conçue pour s'adapter aux travaux préparatoires, au génie civil puis aux activités de montage. Au premier plan, un nouveau parking à l'entrée du site.

RÉACTEURS EPR2 DE PENLY

Un chantier colossal *en prise avec le territoire*

EN SAVOIR PLUS

À Petit-Caux, près de Dieppe (76), le chantier de Penly prépare l'accueil des deux premiers réacteurs nucléaires EPR2 français. Engagés depuis l'été 2024, les travaux préparatoires transforment le littoral avec le reprofilage de la falaise, les terrassements et l'extension de 20 hectares sur la mer. Au printemps dernier, près de 1 200 salariés intervenaient déjà sur le site.
Sur le front de mer, les chiffres donnent la mesure du projet : 14 232 blocs cubiques rainurés ont été produits sur site pour protéger la digue, ainsi qu'un mur de 5 mètres de haut placé sur une plateforme située elle-même à 12 mètres au-dessus du niveau de la mer. En haut de falaise, une plateforme logistique de 10 hectares se développe avec quatre centrales à béton, dont deux sont déjà en fonction.

Elle permet de réaliser les travaux préparatoires, puis elle accompagnera le génie civil et le montage des réacteurs.
Au pic d'activité, 10 000 salariés sont attendus. Pour les accueillir sans déséquilibrer le territoire, le projet bénéficie de la démarche « Grand Chantier » qui associe l'État, EDF et les collectivités autour du logement, des infrastructures, de la formation et des services publics au profit du chantier et du territoire. Car l'enjeu dépasse les seuls besoins du chantier de Penly : il s'agit de renforcer durablement les services, l'attractivité et la qualité de vie du bassin dieppois. EDF contribue, par exemple, à la mise en place de nouveaux équipements de santé, une préoccupation locale prioritaire.


PRODUIRE
L'ÉLECTRICITÉ
DONT LA FRANCE
A BESOIN
Produire plus d'électricité à 99%
sans CO_2* grâce à l'hydraulique,
première des énergies renouvelables**.
Produire, depuis 80 ans.
* L'électricité d'EDF est à 99 % sans émissions de CO_2 en France.
Émissions directes, hors analyse du cycle de vie des moyens de production et des combustibles -
Périmètre EDF SA, 2025. edf.fr/climat
**Source : Bilan RTE 2025. edf.fr/hydraulique
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'énergie des Français depuis 80 ans